

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-300 du 31 Décembre 1991

PORTANT NOMINATION ET PROMOTION A TITRE
EXCEPTIONNEL ET ETRANGER DANS L'ORDRE
NATIONAL DU BENIN DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR MOHSEN AMIN KHALIFA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND-MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;

VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU, en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;

VU l'Extrait du Relevé N° 39/SGG/REL du 03 Octobre 1991 ;

SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat,

LE Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Est nommé et promu à titre Exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin :

AU GRADE DE COMMANDEUR

- Son Excellence Monsieur Mohsen Amin KHALIFA,
Ambassadeur de la République Arabe d'Egypte
en fin de Mission au Bénin, Vice-Doyen du
Corps Diplomatique.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 31 Décembre 1991

Par le Président de la République,

Chef de l'Etat,

Chef du Gouvernement,



Nicéphore S O G L O.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN p.i.,



Grégoire-Gilbert GBENOU.-

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - Ministères 20 - Gde Chanc. 15 - CS 4 - SGC 4 -
SPD 2 - ONEPI 2 - DCCT 1 - CSM 1 - BN-DAN 2 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE et
ses Sections 2 - UNB-FASJEP-INSJA 3 - Préfets 6 - JORB 2 - Intéressé 2.-